



HAL
open science

Le vocabulaire politique contemporain en drehu et en tahitien, langues océaniques de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française

Jacques Vernaudo, Tamatoa Bambridge, Léonard Sam

► **To cite this version:**

Jacques Vernaudo, Tamatoa Bambridge, Léonard Sam. Le vocabulaire politique contemporain en drehu et en tahitien, langues océaniques de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. J.-Y. Faberon, V. Fayaud, J.-M. Regnault. Destin des collectivités politiques d'Océanie, Éditions du CNRS, pp.197-208, 2011, Vol. 1, Théories et pratiques, 9782731407778. hal-03270593

HAL Id: hal-03270593

<https://hal.science/hal-03270593v1>

Submitted on 25 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le vocabulaire politique contemporain en drehu et en tahitien, langues océaniques de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française

Jacques Vernaudon, linguiste
Tamatoa Bambridge, anthropologue
Léonard Sam, linguiste

Article publié dans J.-Y. Faberon, V. Fayaud et J.-M. Regnault, *Destin des collectivités politiques d'Océanie*, Vol. 1 Théories et pratiques, éditions du CNRS, 2011, p. 197-208.

En s'appuyant sur l'exemple du mot « *peuple* » dans la Constitution, la présentation de ce colloque nous rappelle l'ambiguïté de certains termes pourtant familiers. Il est proposé de « *creuser le sens de ces notions plus compliquées qu'elles ne paraissent* ». Cependant, quelle que soit la langue considérée, nous aurons beau creuser, en diachronie comme en synchronie, nous ne sommes pas assurés de trouver, en-dessous du foisonnement de surface, un socle sémantique stable. Car stabilité et déformabilité sont deux propriétés antagonistes constitutives du langage humain. Le linguiste Antoine Culioli (1990) rappelle avec ironie que « *la compréhension est un cas particulier du malentendu* ». Les technoclectes, ces usages lexicaux et discursifs spécialisés d'un domaine de connaissance particulier, tentent de stabiliser durablement les signifiés des concepts. Ils y parviennent parfois, un certain temps, mais la plupart des notions du lexique sont plastiques. Elles le sont d'autant plus si elles sont manipulées régulièrement par la communauté des locuteurs.

L'entreprise d'excavation sémantique s'avère encore plus délicate lorsqu'il s'agit de comparer des traductions entre des langues appartenant à des familles linguistiques différentes. Or, à partir d'un échantillon d'entrées lexicales françaises, cette communication doit justement répondre à la question suivante : « *quels sont les termes [équivalents] utilisés – s'ils existent – dans les diverses langues du Pacifique ?* ». Mais quelles langues choisir ? Toutes les langues du Pacifique n'appartiennent pas au même phylum. Les langues aborigènes d'Australie et les langues non austronésiennes de Nouvelle-Guinée, d'une part, et les langues dites océaniques, d'autre part, sont associées à des étapes différentes de peuplement. Les langues océaniques, si l'on ne retient que ces dernières, sont issues de la conquête austronésienne du Pacifique. Elles dérivent certes d'une langue-mère commune, le proto-océanien, parlée il y a environ 3 500 ans dans l'archipel Bismarck à l'est de la Nouvelle-Guinée, mais elles se sont considérablement diversifiées et l'on en compte aujourd'hui plus de 450. Aucune d'elles ne peut être prise comme parangon des autres.

Pour tenter d'identifier des mots qui soient représentatifs de ce groupe linguistique, on peut adopter un point de vue diachronique et remonter aux protoformes reconstruites par les linguistes dans la langue-mère. Par exemple, ces derniers identifient en proto-océanien la reconstruction suivante (Pawley 1985) : **panua* '(1) espace habité ou territoire (2) communauté avec sa terre et ses possessions (3) terre, par opposition à la mer (4) (avec référence à la météorologie et au cycle journalier) le monde visible, terre et ciel'. Une forme plus ancienne encore, **banua*, est reconstruite en proto-malayo-polynésien avec le signifié suivant (Ross, Pawley et Osmond 1998 : 63) :

**banua and its reflex in POc referred primarily to an inhabited territory; not only to the land but to the human population and dwellings and all plant and animal life and other elements that contribute to the maintenance of the human community – a complex concept with no simple equivalent in European languages (but compare the many senses of 'land' and 'country').*

**Panua* se reflète dans de nombreuses langues, comme par exemple, dans le tahitien *fenua* ou le nom de l'État indépendant Vanuatu¹.

Ces formes reconstruites ne nous renseignent cependant que partiellement sur la réalité contemporaine. Sous la pression de facteurs internes (évolutions phonologiques et glissement sémantique) ou externes (adaptation à de nouveaux environnements), les langues se sont transformées et les communautés qui les parlent ont connu de profonds bouleversements depuis le contact avec l'Occident. On ne trouve aucun équivalent en proto-océanien de certains mots sélectionnés pour ce colloque, alors qu'il en existe désormais parfois dans les langues contemporaines. Par exemple, le tahitien possède aujourd'hui un terme courant pour 'citoyens', nous y reviendrons.

Comme il convenait de limiter le périmètre de l'analyse, nous avons fait le choix d'explorer le lexique politique contemporain de deux langues, le drehu et le tahitien. Le drehu, la plus « grande » langue kanak avec environ 17 000 locuteurs, est une langue mélanésienne du groupe des langues océaniques de la famille austronésienne, parlée originellement dans l'île de Lifou, dans l'archipel des Loyauté de la Nouvelle-Calédonie. Utilisée comme langue d'évangélisation dans les îles Loyauté et sur la Grande Terre, elle a pu servir de langue quasi-véhiculaire à la fin du XIX^{ème} siècle. Le tahitien est une langue polynésienne orientale du groupe des langues océaniques. Parlé originellement dans l'archipel de la Société, il est désormais employé comme langue véhiculaire sur l'ensemble de la Polynésie française par environ 130 000 locuteurs.

À partir de la consultation des lexiques et des dictionnaires et de l'analyse d'un corpus de textes², nous avons effectué un relevé des équivalents de traduction des termes du colloque, dont voici une présentation synoptique.

¹ Jean-Claude Rivierre (com. pers.) suggère, mais cela reste une hypothèse, que c'est aussi l'étymon de l'ajië *névâ* 'pays, territoire, habitat' : *né-vâ*, avec *né-* préfixe de lieu et *-vâ* reflet de **panua*, après lénition de /p/ et fusion de la voyelle avec la nasale /an/ > /ã/). Idem en paicî, avec *pô* 'îlot', *nâpô/nâpwô* 'pays' (avec ici aussi préfixe de lieu).

² en drehu : la Bible en tahitien (The Bible Society in the South Pacific, Suva, Fiji), Accord de Nouméa, discours des peuples autochtones, lexiques de L. Sam et de M. Lenormand ; en tahitien : la Bible en tahitien (The Bible Society in the South Pacific, Suva, Fiji), discours de G. Flosse (1991) et O. Temaru (1986), dictionnaire de l'Académie tahitienne, lexique d'Y. Lemaître. Nous conservons la graphie des textes originaux.

Tableau n°1 – équivalents de traduction tahitien et drehu des termes sélectionnés pour le colloque

Termes en français	Équivalents de traduction	
	en tahitien	en drehu
Territoire	<i>fenua</i>	<i>zi</i> <i>ifegon(e)</i> <i>götran(e)</i>
Frontières	<i>'öti'a</i>	<i>ifegon(e)</i>
Pays	<i>fenua</i>	<i>nöj(e)</i>
peuples/populations	<i>ta'ata</i> <i>nūna'a</i> <i>fenua</i> <i>feiā</i> <i>'āti</i> <i>huira'atira</i> <i>tō + locatif (ex. tō Tahiti)</i> <i>X mā (ex. Farāni mā)</i> <i>naho'a</i>	<i>atr(e)</i> <i>atren(e) (< atre-ne) + locatif/qualificatif</i> <i>nöj(e)</i> <i>nöjei atr(e)</i> <i>itretre + locatif/qualificatif</i> <i>angetre + locatif/qualificatif</i> <i>pengöne atr(e)</i> <i>ka ala nyimu</i> <i>xötr(e)</i>
Nation	<i>fenua</i> <i>etene</i> <i>pātireia</i>	<i>nöj(e)</i> <i>etheni</i>
Nationalité	<i>ti'ara'a pātireia</i>	—
Citoyenneté	<i>ti'ara'a huira'atira</i>	—
Patrie	<i>tōna iho fenua mau</i> <i>'āi'a</i>	<i>hne(n)</i> <i>zi</i>
Communautés	<i>fenua</i> <i>pupu ta'ata</i> <i>feiā</i> <i>hui-X</i> <i>loc./qualif. + mā</i>	<i>pengöne atr(e)</i> <i>icasikeu</i>
État	<i>Hau</i>	<i>nöj(e)</i>

Cet aperçu appelle quelques commentaires. Les termes *etene* en tahitien et *etheni* en drehu sont empruntés au grec ancien (plur. *éthnē* de *éthnos* ‘race, peuple, nation, tribu’) et traduisent ‘nation’ dans la Bible, tel qu’il est employé à l’époque chrétienne pour désigner les peuples païens par opposition au peuple de Dieu. Avec *pātireia* (< grec *basileia* ‘royaume’) en tahitien³, ce sont les seuls emprunts observables.

La distinction peuples/populations ne trouve pas d’équivalent exact, ni en drehu, ni en tahitien, mais les deux termes reçoivent plusieurs traductions selon le contexte. Le format de cette communication ne permettant pas d’analyser chacun des items du tableau, nous nous concentrons sur les équivalents drehu et tahitien les plus fréquents de ‘peuple’, terme mis en exergue dans la présentation du colloque. Il s’agit respectivement de *atr(e)* et *nöj(e)*, et de *ta'ata* et *nūna'a*. Nous étudierons ensuite le mot tahitien *huira'atira* ; nous chercherons à comprendre pourquoi un terme existe en tahitien pour traduire ‘citoyens’, mais pas en drehu.

• drehu *atr(e)* et tahitien *ta'ata*

Atr(e) en drehu et *ta'ata* en tahitien ont pour étymon commun le proto-océanien **tam^wataq* ‘être humain’⁴. Ils conservent ce sens dans l’usage contemporain. Mais ils

³ On trouve également un emprunt drehu *baselaia*, mais il garde le sens de son étymon (‘royaume’) et concurrence *hnahnyjoxu* pour désigner les chefferies christianisées.

⁴ **tam^wataq* est aussi l’étymon de *kanak* : proto-océanien **tam^wataq* > proto-polynésien **taŋata* > hawaïen *kanaka*. Le terme *kanaka*, emprunté au hawaïen et employé au sein des équipages des navires qui sillonnaient l’Océanie au XIX^{ème} siècle pour désigner les populations autochtones, s’est diffusé dans le langage colonial, sous des orthographes diverses, dont *canaque*, avec une connotation péjorative, avant d’être légitimé à nouveau par les indépendantistes, mais avec une orthographe océanisée, invariable et avec un *k*.

s'emploient également, avec un sens équivalent à 'gens' et, accompagnés d'une expansion qualifiante, à 'peuple' :

Drehu :

Assemblée des Peuples Autochtones, 2007

Easē, itre pane atre ne la itre nōj, easē a öhne enehila laka, ame la itre meköti sē göi troa ketre sipu musinēne kö la nōje sē, (...), tre, ase hē kapa hnene la nōjei nōje asē ka tru ne la fene hnengödrai.

« Nous, **peuples autochtones**, voyons que, maintenant, nos droits à l'autodétermination (...) seront respectés au niveau international ».

Tahitien :

Oscar Temaru, 1986

I teie mahana, i roto i te fenua Taratoni, ua itihia te ta'ata fenua, te ta'ata kanak, te ta'ata nō na teie 'āi'a iti.

« Aujourd'hui, en Nouvelle-Calédonie, le **peuple** autochtone, le **peuple** kanak, le **peuple** dont c'est la terre d'origine, est en minorité ».

Ta'ata réfère tantôt à une occurrence discrète et comptable, tantôt à un ensemble dense d'occurrences indiscernées. Ainsi, la séquence *te ta'ata mā'ohi* peut désigner, selon le contexte, un individu particulier qualifié de *mā'ohi*, ou, dans un énoncé à valeur générique, les *Mā'ohi*, le peuple *mā'ohi*.

Dans ces expressions, l'expansion qualifiante définit en intension une certaine classe d'humains. Les termes *atr(e)* ou *ta'ata* peuvent d'ailleurs s'effacer au seul profit de cette expansion : *te ta'ata mā'ohi* devient *te Mā'ohi* et se substantialise ; *itre atre ka kewetrewetre* (littéralement 'les hommes noirs') devient *itre Kawetrewetr(e)* 'les Kanak', 'le peuple kanak'.

• drehu *nōj(e)*

Le terme drehu *nōj(e)*, bien qu'il ne soit pas un reflet de **panua*, partage avec ce dernier le signifié complexe cité plus haut. Il évoque un tout associant à la fois un espace géographique borné, les hommes qui l'occupent, organisés en un réseau social, et les habitations et ressources qui concourent à leur subsistance. De cette complexité sémantique résulte son ambivalence dans les traductions où il s'emploie comme équivalent de 'pays' ou de 'peuple'. Il apparaît dans le composé *gene nōj(e)* 'coutume'. *Nōj(e)* s'est aussi grammaticalisé sous la forme du déterminant *nōjei* exprimant une totalité. On trouve ainsi, comme autre équivalent de 'peuple', la séquence *nōjei atr(e)*, qui doit s'entendre non comme le 'pays des hommes', mais comme l'expression d'une totalité d'humains.

Tro anganyidēti a amelene la nōjei atre i anganyidē qa ngōne la nōjei ngazo i angatr.

« C'est lui qui sauvera son **peuple** de ses péchés ». (Mat 1 : 21)

• tahitien *nūna'a*

Nūna'a est un terme plus récent que *ta'ata*. Le *Polynesian lexicon*⁵ cite la protoforme **runaŋa* 'conseil, assemblée, communauté' en proto-tahitic⁶. On trouve les reflets suivants

⁵ *Polynesian lexicon* ou *Pollex* : dictionnaire comparatif des langues polynésiennes initié dans les années 1960 par Bruce Biggs. Il est désormais consultable en ligne : <http://pollex.org.nz/>

⁶ La variation *r/n* est fréquente, cf. tahitien *e'ene/e'ere*, *nava'i/rava'i*, etc.

dans les langues de ce sous-groupe linguistique :

- māori de Nouvelle-Zélande : *rūnanga* ‘assemblée’
- pa’umotu (Stimson, 1964) :
runa ‘to assemble together’
runāŋa ‘an assemblage; a group, concourse; a concentration; as of persons, animals, birds, a district; = *nunāŋa*
- māori des îles Cook (rarotongien) : *rūnā'ia* ‘bind, tie up’
- tahitien : *nuna* ‘mélanger, amalgamer’

En revanche, le *Polynesian lexicon* ne cite pas, pour **runaŋa* et **runa*, de formes antérieures à un niveau de reconstruction plus ancien que le proto-tahitic. Il est raisonnable d’envisager **r/nuna* ‘assembler’ comme étymon de *nūna'a*, lequel aurait désigné à l’origine n’importe quel groupement d’êtres animés, puis se serait spécialisé en tahitien pour référer à un ensemble de personnes. À la différence de *ta'ata*, qui doit être accompagné d’un terme qualifiant pour désigner un groupe partageant une propriété commune, *nūna'a* véhicule intrinsèquement l’expression d’un collectif. Il peut donc s’employer sans épithète pour désigner le ‘peuple’, comme dans le nom de parti *Ia mana te nūna'a* ‘Le pouvoir au peuple’.

Les mots et expressions ne manquent donc pas en drehu et en tahitien pour évoquer une notion qui s’apparente à celle de ‘peuple’ en français. Il n’y a cependant pas de chevauchement sémantique strict entre les lexèmes de chaque langue, mais plutôt des phénomènes de tuilage où les sèmes se recoupent partiellement d’un signifiant à l’autre, comme l’illustre le tableau suivant :

Tableau n°3 – tuilage des sèmes entre le français ‘peuple’ et les équivalents de traduction tahitiens et drehu

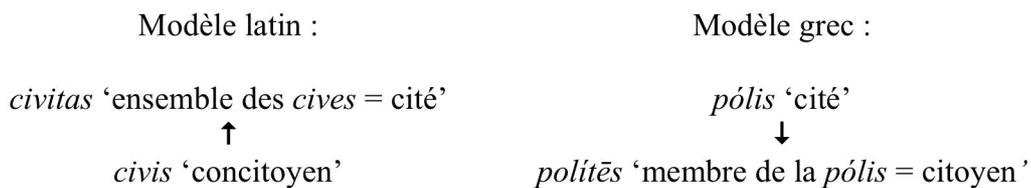
Français	Tahitien	Drehu
<i>peuple</i> <humains partageant une propriété ou un repérage communs>	<i>ta'ata</i> X <humains partageant une propriété ou un repérage communs>	<i>(itre/nōjei) atre X / atrene X</i> <humains partageant une propriété ou un repérage communs>
<collectif d’humains qui constitue un tout>	<i>nūna'a</i> <collectif d’humains qui constitue un tout>	<i>nōj(e)</i> <pays = territoire + population> <pays = entité politique = nation> <collectif d’humains qui constitue un tout>
<foule = multitude assemblée>	<i>naho'a</i> <foule = multitude assemblée>	<i>ka ala nyimu</i> <foule = multitude assemblée>
	<i>fenua</i> <pays = territoire + population> <pays = entité politique = nation> <terre, par opposition à mer> <territoire>	<i>hnadro</i> <terre, par opposition à mer> <i>zi / götran(e)</i> <territoire>

Si on retourne au tableau n°1, deux termes trouvent un équivalent en tahitien, mais pas en drehu : nationalité (*ti'ara'a pātireia*) et citoyenneté (*ti'ara'a hui'atira*). Le terme *hui'atira*, constituant du second composé, est très employé dans le vocabulaire politique contemporain. Traduit généralement par ‘citoyens’, au pluriel, on le trouve par exemple dans le nom des partis de G. Flosse et d’O. Temaru : *Tāhō'ēra'a hui'atira* ‘Rassemblement des

citoyens’, *Tāvini huirā’atira* ‘Serviteur des *citoyens*’.

Comment expliquer qu’un équivalent de ‘citoyens’ existe en tahitien, mais pas en drehu ? Afin de répondre à cette question, nous allons explorer l’étymologie du terme *huirā’atira*. Mais avant cela, précisons son sens dans la langue tahitienne contemporaine.

À partir d’une analyse morphologique des couples *civis* vs. *civitas* et *pólis* vs. *polítēs*, Emile Benveniste (1974 : 279) dégage les modèles linguistiques de la cité en latin et en grec. En latin, la notion de *civis*, dont l’auteur montre qu’elle doit se traduire par ‘concitoyen’ et non par ‘citoyen’, est première. La *civitas* ‘cité’, nom dérivé, s’entend alors comme l’ensemble des *cives* ‘concitoyens’. A l’inverse, en grec, c’est la *pólis* ‘cité’ en tant qu’entité politique qui est première. Le dérivé *polítēs* ‘citoyen’ désigne le membre de la *pólis*.



Le français ‘citoyen’, bien que construit à partir d’une racine latine, suit le modèle grec et la notion de ‘cité’ est première. Dans *huirā’atira*, son équivalent de traduction tahitien le plus proche, il n’y a aucune référence à une entité politique préalable, pas de cité sous-entendue.

L’analyse des occurrences de *huirā’atira* révèle qu’il désigne collectivement des personnes investies d’une certaine part d’autorité politique (ex. droit de vote), et qu’il peut donc être traduit par ‘les citoyens’, ‘le peuple (électeur)’ ou ‘les électeurs’, comme l’illustre l’extrait ci-dessous :

Gaston Flosse, 1991

'A parau i te huirā'atira i te mau parau e nehenehe e tāpe'a. (...) Eiaha e poritita noa nō teie noa mā'itira'a. (...) Nō te mea, 'ia ho'i fa'ahou mai i te huirā'atira, nā na ihoā e tāora mai i taua mau parau ra.

« Il faut dire aux **citoyens** (ou au peuple, ou aux électeurs) des paroles auxquelles nous pouvons nous tenir. (...) Il ne faut pas faire [des promesses] politiques juste pour ces échéances électorales. (...) Parce que lorsque nous reviendrons devant les **électeurs**, ils nous jetteront ces paroles [à la figure] ».

La valeur collective de *huirā’atira* est portée par le morphème *hui* qui désigne un groupe d’humains de même rang social ou générationnel (ex. *hui ari’i* ‘chefs’, *hui tupuna* ‘ancêtres’, *hui ’āpī* ‘jeune génération’). *Hui* connote par ailleurs le caractère prestigieux ou respectable du groupe désigné. *Huirā’atira* ayant une valeur collective, l’académie tahitienne recommande l’usage des composés suivants pour le discrétiser : *tino huirā’atira* ou *mero huirā’atira*, de *tino* ‘corps, individu’ ou *mero* (< grec *mélos*) ‘membre’, littéralement, ‘individu des citoyens’ ou ‘membre des citoyens’.

te huirā’atira ‘les citoyens’ vs. *te hō’ē tino huirā’atira* ‘un citoyen’

Ra'atira, dont l'étymon reconstruit est **lanatila* en proto-polynésien centro-oriental, se décompose lui-même en *ra'a* 'dresser, soulever'⁷ et *tira* 'mât'⁸, et correspondait probablement à une fonction au sein des équipages des pirogues à voile qui ont permis les voyages interinsulaires. En voici les cognats cités par le *Polynesian lexicon* :

- hawaïen : *lanakila* 'conquer, victory'
- mangarévien : *ragatira* 'landed proprietor'
- marquisien : *akati'a* 'chef, maître, propriétaire'
- mooriori : *rantagira* 'captain of canoe'
- māori de Nouvelle-Zélande : *rangatira* 'chief ; well born person'
- tongareva : *rangatira* 'leader, chief, captain'
- pukapuka : *langatila* 'secular leader of a minor paternal descent group'
- rarotongien : *rangatira* 'title held by younger son of ariki'
- pa'umotu : *ra'atira* 'chief of lesser rank than ariki'

Dans la langue tahitienne du début du XIX^{ème} siècle, *ra'atira* désignait une catégorie intermédiaire héritée de la société pré-occidentale. Selon William Ellis (1972 [1832] : 530), missionnaire de la London Missionary Society en Polynésie de 1816 à 1824 :

« La société était divisée en trois classes différentes, la *hui arii*, la famille royale et la noblesse, la *bue*⁹ *raatira*, les propriétaires fonciers ou les fermiers, enfin les *manahune* ou peuple¹⁰ ».

W. Ellis (Ibid.) rapporte un usage éclairant – et cohérent avec l'analyse morphologique – sur le sens métaphorique que revêtait à l'époque le mot *ra'atira* :

« Dans leurs assemblées nationales publiques, les orateurs comparaient souvent le pays à un bateau dont le roi était le mât et quand ils se servaient de cette image, les *ra'atira* se considéraient comme les *haubans qui maintenaient le mât droit*¹¹ ».

Ainsi, au sein d'une unité territoriale (*va'a mata'eina'a*) reconnaissant l'autorité d'un *ari'i* 'chef' commun, les *ra'atira* étaient consultés par le *ari'i* et participaient au processus de décision politique ainsi qu'au « *contrôle foncier, économique et militaire de la population productrice* » (Toullélan 1995:8). Le premier Code Pomare, promulgué en 1819, dispose par exemple :

E teieni ture i faatupuhia e te hui arii e te hui raatira i Tahiti nei ra, e piahia ia i nia i te pou o te mau fare haava raa toa i Tahiti nei e Moorea toa hoi, ia itea paatoahia e te taata toa nei, eiaha roa ei toe.

« Cette loi, faite par les grands chefs et les chefs, sera placée sur les poteaux de toutes les maisons de justice de Tahiti et de Moorea, afin que **tout le monde** la connaisse » (Bouge 1952 : 25).

Du début du XIX^{ème} siècle à la première moitié du XX^{ème} siècle, l'évolution sémantique de *huira'atira* le conduit donc de la désignation d'un statut intermédiaire dans une structuration politique verticale, à l'acceptation contemporaine qui suppose la suppression des

⁷ Le sens 'dresser' de *ra'a* n'est pas attesté en tahitien contemporain, mais on le trouve comme signifié des cognats *lanā-ranā* dans de nombreuses langues polynésiennes. La protoforme **lanā* 'dresser' est reconstruite en proto-océanien. Par ailleurs, le dérivé résultatif *mara'a* 'être monté' existe en tahitien.

⁸ **tila* en proto-polynésien.

⁹ Détail intéressant, W. Ellis utilise le collectif *hui* uniquement pour les *ari'i* et emploie *bue*, ie. *pu'e* 'être accumulé', moins prestigieux, pour les *ra'atira*.

¹⁰ Colin Newbury (1980, p. 24) donne la précision suivante sur les *manahune* : « *It is hard to believe that the latter group was entirely excluded from property rights, though more or less constant warfare in the islands may well have given rise to dispossessed segments of society whose descendants had only marginal claims and who became part of proprietor households before reestablishing rights of their own* ».

¹¹ C'est nous qui soulignons.

ordres, en faveur d'une horizontalité entre individus membres d'un même collectif placé sous une autorité en principe consentie. Cette transition a sans doute été progressive et combine des facteurs religieux, politique et démographique qui ne renvoient pas aux mêmes temporalités.

Rappelons tout d'abord que dès 1800, le chef Puni à Pora-Pora voulait abolir les statuts antérieurs aux îles Sous-le-Vent (Caillot 1910 : 110). Lors du mariage de Aimata avec Pomare qui eu lieu à Huahine, W. Ellis relate la présence des *ra'atira* qui se distinguaient par leurs habits (Delessert 1848 : 271) et le commerçant américain C. Wilkes (1852 : II-139) observe en 1839 les *ra'atira* comme partie intégrante d'une organisation sociale structurée verticalement. Dans les années 1850 à 1870, la reconnaissance des *hui ra'atira* en tant que statut intermédiaire, contrôlant des territoires, reste forte et réaffirmée dans les lois qui créent les conseils de districts (1855) et le service judiciaire tahitien (1865).

Un premier facteur aura sans doute contribué à l'émancipation des *manahune* et leur accession au statut de *ra'atira* : le déclin démographique. W. Ellis (*op. cit.*) constate en effet, dès les années 1820 :

« Bien que les manahune aient toujours formé une grande partie de la population, ils sont aujourd'hui moins nombreux que les autres classes. Depuis que la population a considérablement diminué et que les terres incultes sont devenues si nombreuses, les moyens de subsistance ont augmenté, si bien qu'un individu travailleur n'a pas de peine à se procurer la propriété d'un petit lopin de terre ».

Un autre facteur est vraisemblablement idéologique. Le principe généalogique, donc hiérarchique, qui structure la société polynésienne pré-occidentale est concurrencé par le christianisme pour lequel la seule hiérarchie qui prévaut est celle de Dieu devant lequel tous les hommes sont égaux. La distinction entre *manahune* et *ra'atira* s'estompe auprès des chrétiens tahitiens fraîchement convertis, en même temps que le pouvoir politique se centralise autour d'un seul *ari'i*, Pomare II, afin d'asseoir l'autorité des missionnaires.

Dans les deux cas précédents, la notion *ra'atira* est caractérisée par la valeur d'émancipation dont elle est porteuse par opposition à *manahune*, valeur manifeste en rarotongien, langue très proche du tahitien, où le cognat *rangatira* reçoit aussi le sens dérivé suivant dans la Bible : 'libre, liberté, libéré'. Dans la traduction du verset 5 : 1 de l'épître de Paul aux Galates, « *C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis* », il correspond d'ailleurs au tahitien *ti'amā* 'libre, indépendant'¹² :

Rarotongien : *E tamou tikai kotou i te rangatira ta te Mesia i akarangatira mai ia tatou nei.*
Tahitien : *E tapea tamau maite na i te tiamā ta te Mesia i faatiamā mai ia tatou nei.*

Enfin, sur un plan politique, les tensions entre les *ari'i* et les chefs représentant une division ou une sous-division territoriale (les *ra'atira* et d'autres chefs moins importants), souvent soutenus par les missionnaires et l'administration coloniale, vont dans certains cas aboutir à des conflits (Baré, Babadzan 1986 : 65). Le déclin des *ari'i* est concomitant de l'ascension d'une nouvelle élite dès les années 1850, les *to'ohitu*, recrutés hors des statuts traditionnels des *ari'i* et des *ra'atira* (Newbury 1967). Une lecture attentive des lois codifiées pour les îles Sous-le-Vent (1898) révèle que les *to'ohitu* se sont complètement substitués aux *ra'atira* en tant que chefs politiques et fonciers car le terme *ra'atira* n'y est même plus mentionné.

¹² Son dérivé *ti'amāra'a* désigne le projet politique d'indépendance depuis la fin des années 1970.

Lorsque survient l'annexion de Tahiti par la France en 1880, la combinaison des facteurs évoqués précédemment constitue un lit favorable à l'idéologie de la Révolution française, centrée sur l'émancipation individuelle (Newbury 1980). Par un acte inédit au regard des autres colonies, tous les sujets du Royaume de Pomare se voient accorder la citoyenneté française. On imagine qu'à cette époque, les traducteurs et interprètes du gouverneur Chessé et de ses successeurs ont dû chercher dans le vocabulaire courant de la langue tahitienne, une expression idoine pour traduire le nouveau concept de citoyenneté. Concurrencé par *to'ohitu* pour désigner les chefs fonciers, le mot *ra'atira* était devenu disponible pour référer à cette nouvelle réalité sociale, les habitants de Tahiti devenant collectivement citoyens français, *huira'atira farāni*, sous la nouvelle autorité du *Hau metua*, l'État français, littéralement 'gouvernement-parent' qui se substituait à celle du *ari'i* Pomare V. De fait, dans un commentaire rédigé au début du XX^{ème} siècle, Teuira Henry (1993 : 237) explique que « *sous le gouvernement français* », « *les deux classes inférieures* » *huira'atira* et *manahune* ont « fusionné » et s'appellent *huira'atira*.

Le terme *manahune* n'a cependant pas disparu de la langue contemporaine. Il s'emploie parfois pour désigner avec dérision les composantes les plus modestes de la population, mais il apparaît aussi dans le néologisme *hau manahune* 'démocratie', qui dénote une souveraineté (*hau*) appartenant au peuple, y compris aux plus humbles (*manahune*).

Nous avons vu qu'on ne trouve pas dans l'usage courant du drehu d'équivalent de 'citoyen'. Il faut chercher la cause de cette absence du côté de l'histoire. La relégation des Kanak hors de l'espace politique jusque dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, n'aura pas favorisé la pénétration d'un concept comme « *citoyen* » dans les langues locales et l'émergence d'un signifiant correspondant. L'histoire insolite du mot *huira'atira* nous rappelle que quand une nouvelle catégorie conceptuelle émerge dans le champ social, technologique, etc., et s'impose aux locuteurs, ces derniers trouvent toujours dans leur propre langue ou grâce à des emprunts rephonologisés, le moyen de la désigner. Il suffit pour s'en convaincre de lire la traduction du préambule de l'Accord de Nouméa dans sept langues kanak publiée en 2010 à l'initiative de Linguapax Pacifique. Certains traducteurs y ont créé dans leur langue respective des néologismes pour « *citoyenneté* », « *nationalité* », « *électeurs* ».

Pour conclure, il est plaisant d'observer que le terme *porotrik* en drehu, emprunté au français *politique*, désigne un bavardage insignifiant, une discussion de choses sans importance, alors que l'emprunt tahitien *poritita* signifie 'faire de la politique'. C'est dire l'attitude de défiance que les gens de Lifou devaient avoir, au moment où le terme *porotrik* a été emprunté, à l'égard du débat démocratique dont ils avaient été si longtemps tenus à l'écart. Pour paraphraser E. Benveniste (1966 : 74), aucun type de langue ne peut par lui-même et à lui seul ni favoriser ni empêcher l'émancipation des peuples. Les langues océaniques nous renseignent sur l'histoire des gens qui les parlent, mais ne prédisent rien de leurs aspirations.

Bibliographie :

- Bambridge T., *La terre dans les îles Australes*, IRD et Au Vent des îles, 2009.
Baré J-F., Babadzan A., « Le royaume chrétien des Pomare 1815-1827 », *Encyclopédie de la Polynésie*, vol.6 : « La Polynésie s'ouvre au monde : 1769-1842 », C. Gleizal/Multipress, Papeete, p. 57-59, 1986
Benveniste E., « Deux modèles linguistiques de la cité », *Problème de linguistique générale*,

- 2, Paris, Gallimard, p. 272-280, 1974.
- Benveniste E., « Catégories de pensée et catégories de langue », *Problème de linguistique générale, 1*, Paris, Gallimard, p. 63-74, 1966.
- Bouge L.-J., « Première législation tahitienne. Le Code Pomaré de 1819. Historique et traduction ». *Journal de la Société des océanistes*. Tome 8, pp. 5-26, 1952.
- Buse J., et Taringa R., *Cook Islands Maori dictionary*, Canberra, ANU, 1995.
- Caillot E., *Histoire de la Polynésie orientale*. Paris, Ernest Leroux, 1866.
- Culioli A., *Pour une linguistique de l'énonciation*, Paris, OPHRYS, 1990.
- Delessert E., *Voyage dans les deux océans, Atlantique et Pacifique 1844-1847*. A. Franck, 1848.
- Henry T., *Tahiti aux temps anciens*, Paris, Société des océanistes, 1993.
- Ellis W., *A la recherche de la Polynésie d'autrefois*, Paris, Société des Océanistes, n°25, 1972.
- Newbury C., *Tahiti Nui: Change and Survival in French Polynesia, 1767-1945*, Honolulu, University Press of Hawaii, 1980.
- Newbury C. « Aspects of cultural change in French Polynesia : the decline of the Arii ». *Journal of the Polynesian Society*, Wellington, vol. 76, no 1, pp. 7-26, 1967.
- Pawley A., « Proto-Oceanic terms for 'person': a problem in semantic reconstruction », in Acson V. et Leed R. (éds.), *For Gordon H. Fairbanks*, Oceanic Linguistics Special Publication n°20, Honolulu, University of Hawai'i Press, 1985.
- Ross M., Pawley A. et Osmond M., *The lexicon of Proto Oceanic, The culture and environment of ancestral Oceanic society, 2 : The physical environment*, Pacific Linguistics 545, Canberra, ANU, 2003.
- Sam L., *Dictionnaire drehu-français*, Nouméa, CTRDP, 1995.
- Toullélan P.Y., *Missionnaires au quotidien à Tahiti : Les Picpuciens en Polynésie au XIX^{ème} siècle*, Leiden, E.J. Brill, 1995.
- Wilkes C., *Narrative of the United States. Exploring expedition during the years 1838, 1839, 1840, 1841, 1842*. Ingram, Cooke and Co, Vol 2, 1852.